

---

## Erratum

---

### Avis

Loi sur les décrets de convention collective  
(L.R.Q., c. D-2)

**Règlement modifiant le Règlement sur la  
constitution du Comité conjoint sur les services  
automobiles de la région de Québec**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 5 septembre  
2001, 133<sup>e</sup> année, n° 36, page 6190.

La fin du premier paragraphe de cet avis aurait dû se  
lire comme suit : « par le décret n° 981-2001 du 23 août  
2001. ».

36903

### Avis

**Loi sur les décrets de convention collective**  
(L.R.Q., c. D-2)

**Règlement modifiant les Statuts du Comité  
paritaire de l'industrie de l'automobile des  
Cantons de l'Est (1971)**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 5 septembre  
2001, 133<sup>e</sup> année, n° 36, page 6191.

La fin du premier paragraphe de cet avis aurait dû se  
lire comme suit : « par le décret n° 982-2001 du 23 août  
2001. ».

36902